



COMMUNE D'ISLES-LÈS-VILLENROY
Département de Seine-et-Marne
Arrondissement du canton de Claye-Souilly

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 À 19H30

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la ville d'Isles-lès-Villenoy s'est assemblé, à l'hôtel de ville d'Isles-lès-Villenoy, sous la présidence de Frédéric HERVIER, le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressé le 19 septembre 2025 conformément à la procédure prévue par l'article L.212-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : MM. et Mmes. BRINDELLE Sébastien, FERREIRA Olivia, GRENTE Antoine, HARDUIN Christine, HERVIER Frédéric, HEURAUT Vincent, LALMI Fouzia, RENIER Didier

POUVOIRS : Mme Lydia BACHET

ABSENTS : M. et Mmes. ANTUNES Vincent, BACHET Lydia, MATHIOT Isabelle, MOUSSEAU Lauriane, SEGURA Muriel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédéric HERVIER

OUVERTURE DE SÉANCE : 19h55

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations :

Membres du Conseil Municipal en exercice : 13
Membres du Conseil Municipal présents : 8
Membres du Conseil Municipal représentés (pouvoirs) : 1
Membres du Conseil Municipal absents non représentés : 4

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 juin 2025

Délibération n° 2025/19 - Décision modificative n°2 (Budget communal) – Exercice 2025
Délibération n°2025/20 – Admission en non-valeur
Délibération n° 2025/21 - CLECT Isles-lès-Villenoy : Approbation de la convention de gestion des biens et des moyens partagés
Délibération n° 2025/22 - Délibération approuvant l'installation d'un projet Photovoltaïque initié par la société UNITE
Délibération n° 2025/23 - Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint
Divers : Interrogation sur l'évolution du tarif de l'eau au sein de la commune d'Isles-lès-Villenoy ; Présentation d'un projet d'installation d'antenne téléphonique au sein de la commune

Election d'un secrétaire de séance - Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Frédéric HERVIER, Maire, décide de se nommer en tant que secrétaire de séance.

Résultat vote : Adopté à l'unanimité des membres présents

Intervenant : Aucun

Vote des membres du Conseil Municipal :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du jeudi 26 juin 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du jeudi 26 juin 2025.

Aucune observation. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Vote des membres du Conseil Municipal :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La séance a été ouverte à 19H55

FINANCES

Délibération n°2025/19 – Décision modificative n°2 (Budget communal) – Exercice 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Après en avoir délibéré, À l'unanimité des membres présents,

ADOpte les mouvements de crédits comme suit :

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépense de Fonctionnement		
D 6811 ; Dotations aux amortissementd des imm.		7 829.00 €
Total D 042 : Opérations ordre transf. entre section		7 829.00 €

Recette de Fonctionnement		
R 77681 : Neutralisation des amortissements		7 829.00 €
Total R 042 : Opérations ordre transf. entre section		7 829.00 €
Dépense d'Investissement		
D 198 : Neutralisation des amotrissements		7 829.00 €
Total D 040 : Opérations ordre transf. entre section		7 829.00 €
Recette d'Investissement		
R 28046 : Attributions de compensation d'investissement		7 829.00 €
Total R 040 : Opérations ordre transf. entre section		7 829.00 €

Vote des membres du Conseil Municipal :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Délibération n°2025/20 – Admission en non-valeur

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le trésorier principal a justifié des diligences règlementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès des débiteurs et que ces derniers sont soit insolvable, soit ont disparu, soit non pas d'adresse connue ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites de 5 euros et 30 euros,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité des membres présents,

- **ADMET** en non-valeur la liste n°7604010933 composée des titres de recettes n°2024-T-7821210033-1 ; 2023-T-153-1 ; 2022-T141-1 ; 2022-T-10-1 ; 2022-T-183-1 ; 2022-T-403-1 ; 2022-T-214-1 ; 2023-T-196-1 ; 2023-T-93-1 ; 2023-T-159-1 ; 2023-T-59-1 ; 2023-T-125-1 ; 2023-T-232-1 pour un montant total de 724,80 euros.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 6541 et AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote des membres du Conseil Municipal :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Délibération n°2025/21 – CLECT Isles-lès-VillenoY : Approbation de la convention de gestion des biens et des moyens partagés

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les enjeux de la mise en réseau des équipements de Lecture publique sont de diversifier les publics, de développer la fréquentation de ces lieux conviviaux, de favoriser l'accès à des collections documentaires diversifiées et actualisées et d'offrir de nouveaux services aux habitants ; Que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite ; Qu'une convention de gestion de biens et moyens partagés dans le cadre du transfert de compétence en matière de lecture publique entre la commune d'Isles-lès-VillenoY et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux est établie et a pour objet de formaliser les modalités de mise à disposition de moyens entre la commune et la communauté d'agglomération en matière de lecture publique.

Après en avoir délibéré, À l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention de de gestion de bien et moyens partagés dans le cadre du transfert de compétence en matière de lecture publique entre la commune d'Isles-lès-VillenoY et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent nécessaire à son exécution.

Vote des membres du Conseil Municipal :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

URBANISME

Délibération n°2025/22 – Délibération approuvant l'installation d'un projet Photovoltaïque initié par la société UNITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'à la suite de la présentation du projet photovoltaïque sur sol initié par la société UNITE (siège social – 139 rue Vendôme – CS – 40394 – 69477 LYON Cedex 06 – France – Tél. +33 4 72 41 08 08), qui s'est déroulée le jeudi 25 septembre 2025 et à laquelle les conseillers municipaux ont été conviés, il est demandé de statuer sur le projet.

Après en avoir délibéré,

- **N'APPROUVE PAS** l'installation d'un projet photovoltaïque au sol au sein de la commune d'Isles-lès-VillenoY.
- **N'AUTORISE PAS** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote des membres du Conseil Municipal :

- Pour : 1
- Contre : 6
- Abstentions : 2

AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n°2025/23 – Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

Après en avoir délibéré, À l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

- **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Vote des membres du Conseil Municipal :

- **Pour : 9**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

DIVERS

- **Interrogations sur l'évolution du tarif de l'eau au sein de la commune d'Isles-lès-Villenoy :** Se reporter au document de la SMAEP diffusé aux habitants au mois de juin
- **Présentation d'un projet d'installation d'antenne téléphonique au sein de la commune :** Ce sujet ne relevait pas d'une décision de vote mais d'une simple information dont les éléments évoqués étaient principalement :
 - Un coût de 6.000 €/an pour la commune
 - Si la commune refuse de supporter l'antenne sur un terrain communal, Orange se réserve le droit de démarcher un propriétaire d'un terrain privé
 - Installation prévue en hiver 2026

La séance s'est terminée et a été levée à 21h00

